

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 29/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 29/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 02
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.6
		à la maîtrise d'œuvre

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25_091-DE

S²LO

Actes relatifs

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

30

Séance Publique ordinaire du **25 mars 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Ont donné procuration :

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet : Travaux de restauration des remparts de la Tour du bourreau
Plan prévisionnel de financement – Lancement de l'opération**

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Par délibération en date du 13 décembre 2021, Madame l'adjointe au Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, dans le cadre des travaux de restauration des remparts de la Tour du Bourreau, dont le coût était estimé à 187 550 € HT,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Etat au titre de la DETR 2022 (40 % du HT) : 75 020 €
- Conseil Régional Occitanie (20 % du HT) : 37 510 €
- Conseil Départemental (20 % du HT) : 37 510 €
- Commune : 37 510 € HT

- de solliciter les subventions correspondantes auprès de ces partenaires financiers,

Par arrêté préfectoral en date du 20 avril 2022, prorogé d'un an par courrier du 8 décembre dernier, Madame l'adjointe au Maire informe l'assemblée qu'une subvention a été allouée à la Commune, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 75 020 €.

Aujourd'hui, le coût de l'opération peut être estimé, maîtrise d'œuvre incluse, à 216 667 € HT soit 260 000 € TTC.

Afin de lancer cette opération, dont les travaux pourraient débuter en fin d'année, Madame l'adjointe au Maire propose à l'assemblée d'approuver ce nouveau coût d'opération prévisionnel, d'ouvrir une Autorisation de Programme de 260 000 € avec une inscription de crédits de paiements de 55 000€ en 2024 et le solde, soit 205 000 € en 2025, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre, et de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Cout prévisionnel HT	216 667 €	75 020 € DETR acquise soit 35%	
		43 333 € Région-sollicité 20%	
		43 333 € Département-sollicité 20%	
		54 980 € Commune	
TOTAL	216 667 €	216 667 €	TOTAL

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le nouveau coût d'opération prévisionnel, soit 260 000 € TTC
- d'ouvrir une Autorisation de Programme de 260 000 € avec une inscription de crédits de paiements de 55 000€ en 2024 et le solde, soit 205 000 € en 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre,
- et de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Cout prévisionnel HT	216 667 €	75 020 € DETR acquise soit 35%
		43 333 € Région-sollicité 20%
		43 333 € Département-sollicité 20%
		54 980 € Commune
TOTAL	216 667 €	216 667 € TOTAL

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 29 MARS 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 29 MARS 2024